



**VILLE DE SAINT DENIS  
APPEL A PROJET**

**Appel à candidature pour la mise en œuvre du 1 % artistique dans différents groupes scolaires de la Ville de Saint-Denis**

**Art. 71 du Code des marchés publics**

**LOT 2 : Mise en œuvre du 1% artistique dans le Groupe scolaire Porte de Paris**

**OBJET DE LA PROCEDURE**

Appel à candidature pour la conception, la réalisation, l'acheminement et la pose d'une œuvre artistique dans un groupe scolaire situé dans le quartier Porte de Paris à Saint Denis dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2014.

**Le projet**

Il s'agit de la construction d'un groupe scolaire composé de 16 classes (école élémentaire et maternelle) et d'un centre de loisirs. Le groupe scolaire et une résidence étudiante sont regroupés au sein d'un bâtiment unique et continu organisé autour d'un espace libre central occupé par les cours de récréation.

Bien que superposés la résidence étudiante et le groupe scolaire sont deux entités parfaitement indépendantes dans leur traitement et leur fonctionnement. Les accès sont clairement différenciés et les façades des logements ne surplombent pas directement les espaces extérieurs des écoles. Les 3 entités du groupe scolaire, école maternelle, école primaire et centre de loisirs sont accessibles depuis l'esplanade d'entrée couverte via un hall commun. Depuis la rue, la transparence de la zone d'accueil crée une percée visuelle en continuité avec l'allée plantée du parc de l'hôpital.

L'ensemble des salles d'enseignement et la majorité des salles d'activité sont implantées au premier étage. Cette organisation simple en anneau sur un seul niveau permet de faciliter les interrelations entre les différentes parties du groupe scolaire. Le centre de loisirs, est situé en liaison directe avec les locaux des deux écoles. Il s'agit, de faciliter les possibilités de mutualisation des espaces, tout en respectant l'indépendance fonctionnelle des différentes entités.

Le quartier Porte de Paris/Stade de France a 7 700 habitants. Il s'étend de part et d'autre du canal Saint-Denis et associe l'habitat ancien du centre ville historique et la modernité autour du Stade de France.

Au centre du quartier, la Porte de Paris a commencé sa transformation avec un projet d'aménagement qui apportera une continuité urbaine entre les quartiers, tout particulièrement entre le centre ancien et le quartier de la Plaine en renouveau. Le projet confortera également l'accessibilité en transports en commun avec la création d'une nouvelle ligne de tramway, le T8. La programmation associe un nouveau groupe scolaire, des logements sociaux et en accession à la propriété, un projet d'hôtel, une résidence sociale, et des immeubles d'activités tertiaires.

## **MAITRE DE L'OUVRAGE**

Ville de Saint Denis  
Hôtel de Ville – 93 200 Saint Denis

## **MAITRISE D'OEUVRE**

PERIPHERIQUES ARCHITECTES  
8 rue Montcalm - 75 018 Paris

### **1. Type de procédure**

Marché suivant les dispositions de l'article 71 du code des marchés publics et du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation, modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005.

### **2. Objet du marché- programme artistique**

Il est demandé la création d'une installation sonore et/ou la création de 9 panneaux photographiques qui viendraient s'intégrer dans les espaces de restauration de l'école.

L'installation sonore peut être interactive et peut se décliner en fonction des saisons, elle doit s'adapter au site. Il convient toutefois de prendre en considération la proximité de la résidence universitaire.

L'œuvre pourra intégrer des aspects fonctionnels tout en respectant les règles de sécurité en vigueur et de maintenance. Elle devra être pérenne et adaptée à son éventuelle valeur d'usage.

Les candidats admis à présenter un projet devront veiller à ce que les matériaux prévus ne donnent pas lieu à une maintenance complexe et coûteuse.

La durée d'exécution du marché sera de 6 mois à compter de sa notification (installation de l'œuvre comprise).

### **3. Candidatures**

#### **Contenu du dossier de candidature**

Chaque dossier rédigé en français devra être adressé en un exemplaire et devra contenir impérativement :

- le formulaire cerfa DC1 dûment rempli et visé (en cas de groupement, ne présenter qu'un seul DC1 pour l'ensemble du groupement) à votre disposition sur le site atol 93
- le formulaire cerfa DC2 à votre disposition sur le site atol 93 dûment rempli accompagné des pièces ci-après :
  - . Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - . Les attestations sociales et fiscales conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics. (les formulaires noti1 bis versions Ville Saint-Denis et le noti2 à votre disposition sur le site atol 93) Ces documents seront obligatoirement demandés au futur attributaire du marché, mais pour un gain de temps, il est suggéré aux candidats de les transmettre dès la candidature. De plus le titulaire devra fournir ces mêmes documents et attestations mis à jour tous les 6 mois.
- Une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande,

- Un curriculum vitae des artistes/intervenants affectés à ce projet précisant leurs titres d'études et leurs expériences professionnelles.
- Un dossier artistique actualisé comprenant la démarche générale de l'artiste accompagné de visuels légendés (lieu, objet de la commande, l'année de réalisation, le maître d'ouvrage, le montant) relatifs à une sélection d'œuvres significatives (10 visuels maximum) sur support papier, relié, de 15 pages maximum ou sur support multimédia (CD ou clé usb)
- Présentation d'une liste des principales références de prestations effectuées indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Une copie du certificat d'affiliation à la Maison des Artistes ou à l'Agessa pour les artistes, une attestation URSSAF pour les associations ou toute autre pièce administrative et fiscale permettant de prouver votre capacité d'édition de factures (SIRET,....).
- Une pièce « financière » indiquant le chiffre d'affaires réalisé par l'artiste ou le collectif (chiffre d'affaires, bilan,....)

### **Critères d'évaluation des candidatures**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues par le Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

1. Capacités techniques
2. Capacités financières
3. Capacités professionnelles. Au titre des capacités professionnelles, les éléments suivants seront analysés :
  - Les motivations artistiques du ou des candidats,
  - La pertinence du dossier artistique du ou des candidats.
  - L'adéquation du projet avec le quartier

Le projet lauréat sera désigné après consultation du comité artistique composé du Président (le Maire ou son représentant), du Maître d'œuvre, du Directeur de la DRAC ou de son représentant, de représentants des utilisateurs du bâtiment, d'une personnalité qualifiée reconnue pour son lien avec l'univers de la création artistique (critique d'art, historien d'art, commissaire d'exposition, directeur artistique, artiste, urbaniste, architecte, directeur de structure de diffusion...) et de personnels administratifs et techniques de la Ville (culture, architecture, commande publique).

Quatre candidats au maximum seront retenus par le comité artistique pour remettre un projet.

#### **4. Candidats admis à présenter un projet : éléments demandés**

**Une invitation à poursuivre la procédure sera transmise aux quatre candidats retenus avec le dossier de consultation qui comprendra un règlement de consultation, le cahier des clauses particulières et les pièces annexes.**

Une visite sur place est imposée à chacun des artistes retenus (4 artistes) en présence du maître d'œuvre et d'un représentant du maître de l'ouvrage.

A titre informatif, il sera demandé aux candidats retenus un dossier complet contenant les informations suivantes :

- Une note d'intention détaillée du projet qui permettra au comité artistique d'apprécier le projet en fonction des critères d'évaluation (composition de l'équipe, nature de l'œuvre, matériaux, moyens d'installation...)
- Des croquis et/ou tout autre document permettant une perception globale de la proposition artistique.
- Le budget global et des devis estimatifs du délai et du coût des travaux de réalisation.
- Une note précisant l'ensemble des données techniques et des prescriptions de maintenance et d'entretien ainsi que de restauration.
- La fiche de visite dûment complétée.

Ces éléments seront affinés et davantage détaillés dans le règlement de la consultation pour la phase offre.

Les candidats admis à présenter un projet de 1% disposeront d'un délai de 3 mois pour remettre leur offre, à compter de la date d'envoi du dossier de consultation.

### **Indemnité**

Une indemnité sera versée, après désignation finale, aux candidats consultés non retenus. **Le montant de l'indemnité est de 2 000 €.**

### **5. Montant de l'enveloppe**

**Le montant total de l'enveloppe de l'opération est de 88 000 € TTC.**

Elle comprend les honoraires du candidat dont les contributions sociales, le montant de la réalisation de la commande, l'acheminement et l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes, les indemnités prévues pour les candidats non retenus ainsi que les frais annexes notamment la communication et les frais de maintenance pour la première année.

### **6. Conditions d'envoi ou de remise des plis pour les candidatures**

#### **Remise des plis sur support papier**

Les candidats retenus transmettent leur candidature sous pli cacheté portant la mention suivante :

" Mise en œuvre du 1% artistique au sein du Groupe Scolaire Porte de Paris - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les documents visés à l'article 3 précité.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Denis - centre administratif - place du Caquet - Service Courrier Bureau 30 - RDC

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Saint-Denis

Place du Caquet  
93200 Saint-Denis

par pli recommandé avec avis de réception postal.

**Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

[www.atol93.fr](http://www.atol93.fr)

et dans les conditions techniques suivantes :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

En cas de transmission de réponse par voie électronique, pour la candidature comme pour l'offre, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

Portable Document Format (Adobe .pdf),  
Rich Text Format (.rtf),  
Applications bureautiques (msword .doc, msexcel .xls, powerpoint .ppt, opendocument .odt, odc, odp),  
Données avec séparateurs (.csv)  
Image (formats gif, jpeg, png)  
HTML  
Texte (.txt)  
Plans (format dxf, dwg)

L'Administration se réserve le droit de convertir ultérieurement les formats des données et des pièces du marché dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml.

Par ailleurs les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Pour tout problème éventuel de téléchargement vous pouvez contacter ATOL 93 au 0 825 00 13 26.

## 7. Renseignements

Mairie de Saint-Denis  
Direction Commande Publique  
Ludovic Le Moël  
Place du Caquet  
93200 Saint-Denis  
Téléphone : 01 49 33 68 72  
Fax : 01 49 33 64 26  
**Courriel : mp\_achats@ville-saint-denis.fr**  
Adresse internet : <http://www.atol93.fr>

## 8. Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Montreuil  
7 rue Catherine Puig  
93100 - Montreuil -  
Tél. 01 49 20 20 00

Pour tous renseignements concernant les différents recours et délais, il convient de contacter le tribunal visé ci-dessus.

## 9. Politique environnementale

La Ville de Saint-Denis s'est engagée dans la mise en place d'une politique environnementale qui repose sur 8 objectifs que vous retrouverez au sein du dossier de consultation. La ville souhaite en effet que ses partenaires contribuent au respect de ces objectifs dans toutes les démarches qu'ils entretiendront avec la ville.

<p><b>Date limite de remise des candidatures :</b> <b>Jeudi 21 mars 2013 à 17 H 30</b></p>
--

*A titre INDICATIF il est prévu que les quatre candidats retenus remettent leur offre technique et financière pour le 18 juin 2013.*

*A titre INDICATIF, le démarrage des prestations est prévu en septembre 2013.*